



**Banque européenne d'investissement**

## **Lignes directrices et objectifs de la BEI en matière d'approvisionnement écologique**

Chaque année, la Banque européenne d'investissement (BEI) consacre un budget considérable à l'achat de fournitures, de services et de travaux pour son propre compte.

La BEI souhaite que la passation de ses marchés d'approvisionnement s'effectue dans le respect de l'environnement et a déjà pris d'importantes mesures pour s'assurer qu'elle réalise des « achats verts ».

La Banque s'engage à incorporer davantage les critères environnementaux dans ses procédures de passation des marchés afin de veiller, autant que possible, à ce que les fournitures, les services et les travaux acquis génèrent un minimum de nuisances écologiques et un maximum de retombées positives pour l'environnement.

En affectant une part croissante de ses dépenses à des achats qui respectent davantage l'environnement, la BEI contribuera à la réduction de l'empreinte écologique de ses activités.

Les avantages environnementaux sont notamment les suivants :

- diminution des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à l'acquisition de biens plus économes en énergie et à l'application de normes strictes en matière de rendement énergétique pour les travaux de construction ;
- contribution à la lutte contre la déforestation de la planète par l'achat de produits fabriqués à partir d'essences durables et provenant d'un abattage légal ;
- amélioration de la qualité de l'air au niveau local par l'acquisition de véhicules à faibles émissions qui respectent la norme EURO la plus récente ;
- renforcement de la qualité de l'eau à l'échelle locale grâce à une utilisation optimale de produits d'entretien respectueux de l'environnement ;
- promotion d'un environnement de travail sain par l'offre d'une alimentation biologique et l'importance attachée à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments lors de travaux de construction.

**Afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de sa politique d'approvisionnement écologique, la BEI s'est fixé les buts et objectifs suivants pour 2009 et 2010 :**

Objectifs	Pourcentage* à atteindre en 2009	Pourcentage* à atteindre en 2010	Évolution en cours en 2009
1. Les lignes directrices et objectifs officiels de la BEI en matière d'approvisionnement écologique seront mis en œuvre en 2009.	100 %	-	De nouveaux objectifs viendront s'ajouter d'année en année.
2. Des spécifications environnementales seront inscrites dans les cahiers des charges relatifs aux marchés de travaux standard.	100 %	-	
3. Des spécifications environnementales seront inscrites dans les cahiers des charges relatifs aux marchés de mobilier de bureau.	90 %	95 %	
4. Les achats informatiques privilégieront de plus en plus le matériel à haut rendement énergétique.	-	-	Les services informatiques effectuent actuellement une analyse comparative externe et appliqueront les « meilleures pratiques environnementales » (notamment des stratégies d'approvisionnement), sur la base des recommandations formulées à l'issue de cette analyse.

5. Les achats de papier devront satisfaire aux critères de la certification verte.	93 %	95 %	
6.1. Le cahier des charges relatif au marché de la restauration comprendra des spécifications environnementales. 6.2. Une alimentation biologique de saison et issue de la production locale sera proposée au restaurant.	100 %  Un repas par jour	-	En 2009, un repas sera constitué d'aliments issus de l'agriculture biologique. En outre, l'adjudicataire devra en priorité fournir une nourriture biologique de saison produite localement. L'objectif chiffré pour 2009 sera revu et pourrait être renforcé en 2010 selon les réactions des utilisateurs.

\* Les pourcentages seront calculés d'après les résultats obtenus dans chacun de ces domaines. Les objectifs feront l'objet d'un suivi sur cette base et seront révisés chaque année.